



Communiqué de presse
7 janvier 2025

Enquête Papier, kraft, bagasse... Des emballages alimentaires pas si sûrs et pas si verts

La CLCV a analysé cinq emballages fabriqués à partir de fibres végétales représentatifs de divers usages dans la restauration hors domicile ainsi que des allégations environnementales présentes sur plusieurs sites de vente d'emballages en ligne. Résultat : une composition pas toujours très verte et beaucoup trop d'allégations susceptibles de prêter à confusion.

Des substances indésirables au contact de nos aliments

D'après nos analyses, du bisphénol A a été détecté en provenance d'une boîte à pizza.

Par ailleurs, du fluor organique total a pu être quantifié dans une barquette en bagasse (contenant couramment utilisé pour les repas hors domicile), à une teneur cohérente avec un usage intentionnel de composés perfluorés.

De nombreuses études et nos analyses illustrent la présence ou la migration non maîtrisée de substances délétères depuis les emballages alimentaires à base de fibres végétales vers les aliments.

Un vide réglementaire compromettant la sécurité sanitaire des emballages

Des réglementations **spécifiques et harmonisées font défaut** pour de nombreux matériaux, tels que ceux à base de fibres végétales. Or ce sont elles qui définissent des listes positives de substances autorisées ainsi que les limites de migrations associées.

De plus, **la mauvaise articulation** entre le règlement REACH sur les substances chimiques et le règlement sur les matériaux au contact des aliments **conduit à une gestion incohérente, responsable de la présence de substances délétères dans les emballages alimentaires** comme le BPA ou les composés perfluorés.

Les résultats de nos analyses ne témoignent pas d'une infraction sanitaire en l'état de la réglementation mais soulignent un vide de normalisation qui semble inadapté au développement de ce type d'emballages.

Une image prétendument plus durable des emballages à base de fibres végétales

Les emballages à base de fibres végétales bénéficient d'une image plus durable. Pourtant, **certaines notions comme la recyclabilité ou la compostabilité sont à relativiser** du fait de l'ajout nécessaire de revêtements barrières (pour assurer l'étanchéité) non recyclables et de la présence de substances potentiellement toxiques. Nous estimons qu'il y a **un décalage entre d'une part, les consignes de tri données aux consommateurs et les avantages écologiques des emballages qui sont mis en avant et d'autre part, la réalité industrielle.**

Excès d'allégations douteuses sur les sites de vente en ligne

« Écologique », « respectueux de l'environnement », « naturel », « 100 % recyclable », « biodégradable » ... Il y a **trop de formulations qui pourraient être considérées comme trompeuses**. Les informations fournies par les fabricants et les revendeurs d'emballages ne sont pas toujours conformes aux dernières réglementations en vigueur. Elles peuvent induire les consommateurs en erreur et pourraient ainsi constituer des allégations trompeuses.

Garantir des emballages sûrs et une transparence pour les consommateurs

La CLCV demande aux professionnels de partager avec plus de transparence la composition détaillée des emballages, de veiller à la conformité des allégations environnementales employées sur leur site internet et ceux des revendeurs et de développer de nouveaux produits en accord avec les bonnes pratiques d'éco-conception.

Enfin, notre association appelle les pouvoirs publics à accélérer la révision du règlement cadre (CE) n°1935/2004 sur les matériaux au contact des denrées alimentaires et la mise en place de réglementations spécifiques harmonisées. Nous appelons également à mieux contrôler les allégations environnementales.

Contacts : Selma Amimi 06 99 63 17 35 / François Carlier : 06 12 41 18 01